

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'OCCUPATION ET DE VALORISATION
DU CANAL DE NANTES A BREST ET DE SES ABORDS
A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE HAUTE CORNOUAILLE
POUR L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT DE CANAL

Section 1 - Identification de l'acheteur :

Communauté de communes de Haute-Cornouaille - 6, rue de Morlaix - 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU -
N° SIRET : 24290056100067
Groupement de commande : Non

Section 2 - Communication :

Moyens d'accès aux documents de la consultation : <https://www.megalis.bretagne.bzh>
Identification interne de la consultation : 2023_CCHC_CFM_001
L'intégralité des documents de la consultation se trouvent sur le profil acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom et coordonnées du contact : marches@haute-cornouaille.bzh 02.98.73.25.36

Section 3 - Procédure :

Type de procédure : Consultation à faible montant faisant suite à une déclaration infructueuse au
13/12/2022
Conditions de participation : Se référer à la lettre de consultation
Technique d'achat : Ordinaire
Date et heure limites de réception des plis : 6 avril 2023 à 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non - Les variantes ne sont pas autorisées

Section 4 - Identification du marché :

Intitulé du marché : Réalisation d'un schéma directeur d'occupation et de valorisation du canal de
Nantes à Brest et de ses abords à l'échelle du territoire de Haute Cornouaille pour l'élaboration
d'un Contrat de canal
Code CPV Principal : 71241000-9 / 79311000-7
Type de marché : Marché de Prestations Intellectuelles
Lieu principal d'exécution du marché : Le territoire de la Communauté de communes de Haute
Cornouaille
Durée estimative du marché : 9 mois
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 - Lots

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations complémentaires

Visite Obligatoire : Non